

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Convention de droit de chasse avec mise à disposition de locaux pour l'association "les Amis de la Tour d'Arbois".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de rapporter la délibération n° 77 du 25/05/2018
 - d'approuver le projet de convention annexé au rapport, relatif à l'utilisation par l'association « les amis de la Tour d'Arbois » des terrains situés sur le parc départemental de l'Arbois pour une activité cynégétique, ainsi que des mises à disposition de divers bâtiments ;
 - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport et tout acte afférent.
- A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**